

DOCUMENTATIONS

Vidéos

OGM : une Europe divisée

<http://fr.euronews.net/2010/07/13/ogm-une-europe-divisee/>

Le génie génétique en agriculture, par GREENPEACE Suisse, Une vidéo qui résume les enjeux et risques liés aux OGM <http://vimeo.com/6793959>

Publications

Le livre blanc des OGM dissiminés dans l'environnement

<http://www.lechampdelaterre.fr/wp-content/uploads/2010/07/livre.pdf>

Brochure Inf'OGM (avec le soutien de Rés'OGM Info, **Des OGM adaptés au changement climatique ?**, septembre 2010, 5 euros commande :

http://www.infogm.org/catalog/product_info.php?cPath=3&products_id=87



DVD

La bio-Utopie, Nathalie Maufras et David Sorin, L'œil a ses réflexes. 15 euros

<http://bio-utopie.org/?pages/DVD-La-Bio-Utopie>



AGENDA

Jeudi 23 septembre 2010 : journée de sensibilisation à destination des élus, à la mairie du 7eme arrondissement de Lyon, 16h-21h. organisée par Rés'OGM Info, en partenariat avec Inf'OGM, l'Ardab, avec le concours de la région Rhône-Alpes, le Grand Lyon et le département du Rhône. Sur INVITATION.

Vendredi 12 novembre en soirée, ZEROGM organise un débat sur les OGM avec Christian Vélot à St Etienne. Plus de détails prochainement sur http://www.reseauxcitoyens-st-etienne.org/article.php3?id_article=2147

Association Rés'OGM Info

58 rue Raulin 69007 LYON

Si vous souhaitez passer nous voir, merci de nous contacter par avance

04 78 42 95 37 www.resogm.org resogminfo@free.fr

Newsletter réalisée par Marie-Aude Cornu, animatrice coordinatrice régionale

Actualités liées aux OGM en France

Interdiction aux camions transportant du soja GM de traverser ma commune

En **FRANCE**, un poids lourd transportant 26 tonnes de soja transgénique s'est renversé accidentellement dans l'Hérault, déversant sa cargaison sur la chaussée. Ce soja, destiné à l'alimentation animale, provenait du Brésil.

En conséquence, le maire de Mèze a pris un arrêté interdisant la traversée de la commune aux camions transportant des OGM, une décision permise par le code général des collectivités territoriales qui donne aux mairies la possibilité d'interdire la circulation de véhicules s'ils sont de nature à « *compromettre la protection des espèces animales ou végétales, soit la protection des espaces naturels, des paysages ou des sites ou leur mise en valeur à des fins esthétiques, écologiques, agricoles, forestières ou touristiques* ».

<http://www.infogm.org/spip.php?article4429>

Les faucheurs volontaires continuent leurs actions

Après une AG au Thor (Vaucluse), les faucheurs volontaires ont rappelé leur détermination avec deux fauchages qui attisent les débats :

Fauchage de tournesols mutés en Indre et Loire

Et neutralisation de vignes transgéniques (expérimentations INRA) à Colmar

Vidéo: <http://latelevisionpaysanne.fr/video.php?lirevideo=182#182>

Articles :

<http://www.infogm.org/spip.php?article4517>

<http://www.infogm.org/spip.php?article4511>

<http://www.infogm.org/spip.php?article4532>

<http://www.infogm.org/spip.php?article4529>

Lettre ouverte des faucheurs d'OGM : <http://www.soutienfaucheursbretagne.fr/article-lettre-ouverte-des-faucheurs-mercredi-25-aout-2010-56070972.html>

Le gouvernement fait savoir à l'INRA que les recherches seront poursuivies :

<http://www.lalsace.fr/fr/region/mulhousepratique/article/3668498,1252/Après-le-saccage-les-essais-vont-reprendre.html>

Nouvelles autorisations d'OGM en France en catimini

Extrait du communiqué de Greenpeace :

Sans faire de bruit, la France autorise la culture de deux variétés de maïs OGM !

Paris, le 2 août 2010 - Le 20 juillet dernier la France, via le Ministre de l'Agriculture Bruno Le Maire, a inscrit en toute discrétion au catalogue des plantes autorisées à la culture en France deux variétés de maïs OGM T25.

Concrètement cela signifie que ce maïs peut être cultivé dès aujourd'hui sur le territoire français, et très prochainement sur tout le territoire européen puisque l'inscription à un catalogue national entraîne automatiquement l'inscription au catalogue européen !

La France est ainsi le premier pays européen à autoriser la culture de cet OGM.(...)

Ce maïs OGM a pour seule caractéristique d'être tolérant à un herbicide très toxique, le glufosinate. Ce dernier est d'ailleurs interdit d'utilisation sur les cultures de maïs. La culture du T25 n'a donc aucun intérêt mais peut s'avérer très dangereuse. En effet il est impossible de contrôler l'utilisation du glufosinate sur les champs cultivés avec cet OGM.(...)

Le glufosinate représente un risque considérable pour les agriculteurs, est nuisible pour les insectes des zones environnantes et est potentiellement dangereux pour les consommateurs qui ingèrent des aliments contenant des résidus de cet herbicide...

Et revoilà le MON810...

Le 20 juillet la France a aussi inscrit au catalogue 30 variétés de MON810. La France ayant une clause de sauvegarde sur cet OGM, cette inscription va permettre aux industriels français du maïs de cultiver et de vendre le MON810 à l'étranger.(...)

Contacts

Arnaud Apoteker, Campagne OGM, 06 07 57 31 60

28 août 2010 **Le député du Gers, Philippe Martin attaque à Cour de justice européenne pour annuler la décision autorisant la mise sur le marché de six nouvelles variétés d'OGM.**
<http://www.sudouest.fr/2010/08/28/ogm-philippe-martin-veut-secouer-le-cocotier-171234-755.php>

Actualités liées aux OGM en Europe

29 juillet 2010

http://fne.asso.fr/fr/pomme-de-terre-amflora----la-commission-europeenne-a-nouveau-prise-en-defaut-en-matiere-dogm.html?cmp_id=33&news_id=1747&vID=

Pomme de terre Amflora : la Commission européenne à nouveau prise en défaut en matière d'OGM

La Commission européenne (CE), après évaluation par l'Agence européenne de sécurité sanitaire (AESA), a autorisé le 2 mars 2010 une pomme de terre OGM, l'Amflora, enrichie en amylopectine, pour l'industrie du papier et l'alimentation animale, mais aussi avec une tolérance pour l'alimentation humaine en cas de contamination. Le Haut Conseil des Biotechnologies (HCB) français, composé de son Comité scientifique (CS) et de son Comité économique, éthique et social (CEES), vient de rendre son avis le 28 juillet 2010.

Commentaires de France Nature Environnement (FNE) : pour Lylian le Goff, copilote de la Mission biotechnologies de FNE, « il ressort de cet avis des arguments scientifiques et juridiques qui font apparaître Amflora comme inutile, n'ayant pas fait la preuve de son innocuité et illégale » ; et de préciser que « au-delà de ce dossier, c'est bel et bien la non crédibilité des instances européennes en matière d'évaluation des OGM que FNE dénonce une nouvelle fois pour exiger, au minimum, une refonte des procédures d'évaluation des OGM ».

Arguments allant à l'encontre de l'autorisation accordée à Amflora par la CE : à télécharger ici.
[<http://fne.asso.fr/com/cp_en_pdf_2/cp-290710.pdf>](http://fne.asso.fr/com/cp_en_pdf_2/cp-290710.pdf)

28 juillet 2010

Bruxelles autorise la culture de maïs OGM

La Commission européenne a tranché en faveur des OGM...

Les organismes génétiquement modifiés (OGM) sèment la discorde à Bruxelles: les Etats membres de l'Union européenne n'ayant pas réussi à se mettre d'accord sur l'autorisation de six maïs OGM, la Commission européenne a tranché ce mercredi en autorisant leur commercialisation.

Sortir de l'impasse

La réunion des ministres de l'Agriculture, qui s'était tenue le 29 juin, n'avait pas permis de trouver un consensus. Un mois après cet échec, la Commission a donc suivi les règles en vigueur: «La Commission fait une proposition pour autoriser la commercialisation. Les Etats doivent ensuite se prononcer à la majorité qualifiée et s'ils ne parviennent pas à s'entendre pour ou contre, la Commission est obligée de les autoriser», a expliqué un de ses porte-parole.

Des maïs pour l'alimentation animale

Les maïs concernés sont destinés surtout à l'alimentation animale et ont obtenu un avis scientifique favorable. La Commission précise que cette autorisation va surtout permettre d'éviter le blocage des cargaisons de maïs naturels qui auraient été contaminés par des OGM. Il est en effet interdit de débarquer dans l'UE toute marchandise dans laquelle des traces de produits OGM non autorisés ont été décelées.

Les autorisations données sont valables pendant dix ans. Si la proposition de la Commission européenne faite début juillet est validée par le Parlement de l'UE, chaque pays membre serait ensuite libre d'appliquer ou non les autorisations de culture décidées au niveau européen.

<http://www.20minutes.fr/article/586635/Planete-Bruxelles-autorise-la-culture-de-mais-OGM.php>